

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25657**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Biologie Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lille 2 droit et santé	M. Le Président de l'Université Lille 2, Monsieur le recteur de l'académie de Lille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- participer à la conception d'un projet de recherche - participer au montage du dossier de financement d'un projet - mettre en place le design expérimental nécessaire à l'aboutissement d'un projet - réaliser les différentes phases d'une expérimentation - traiter des résultats expérimentaux - utiliser les principales techniques de biologie cellulaire ou moléculaire - rédiger le compte-rendu d'un projet scientifique

Le diplômé est capable de :

- S'approprier et maîtriser les concepts les plus récents en biochimie, biologie cellulaire, biologie moléculaire, génétique, physiologie, neurosciences, microbiologie, immunologie, épidémiologie et santé publique,
- Mettre en œuvre les réglementations (expérimentation animale, hygiène et sécurité, politique des appels à projets),
- D'utiliser des méthodes de travail permettant la conception et la réalisation d'un projet,
- mettre en œuvre une démarche expérimentale (rigueur méthodologique, collecte et analyse de données, élaboration et utilisation de modèles d'interprétation),
- communiquer des résultats scientifiques au sein d'une équipe (intégration dans une équipe de professionnels, collaboration, positionnement relationnel) et dans un contexte international (maîtrise de l'anglais scientifique)
- réfléchir aux implications de la recherche en termes de santé publique, d'éthique de la recherche

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Organismes de Recherche publique et privée

La spécialité Biologie Santé est une formation à et par la recherche. Les orientations professionnelles de la formation sont les suivantes :

- recherche publique et privée. Secteurs de la biologie fondamentale, des biotechnologies, de la recherche médicale, de la recherche pharmaceutique, cosmétologique ou agro-alimentaire.
- cadres médicaux et pharmaceutiques hospitalo-universitaires, cadres hospitaliers, cadres scientifiques des industries pharmaceutiques, biotechnologiques et agro-alimentaires.
- Métiers futurs visés : enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et organismes publics de recherche nationaux (CNRS, INSERM, INRA, IFREMER...) et chercheurs étrangers.

La formation débouche principalement sur une formation doctorale.

Les diplômés peuvent néanmoins prétendre aux emplois suivants :

- ingénieur d'étude dans un laboratoire de recherche public ou privé
- cadre scientifiques dans l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

M1 "parcours santé" 60 ECTS

- UE d'anglais scientifique (6 ECTS)
- UE disciplinaire fondamentale (6 ECTS)
- UE disciplinaire thématique (6 ECTS)
- Formation pratique en unité de recherche (12 ECTS)
- Validation de la 4ème année des études en santé (Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire) (30 ECTS)

M2 60 ECTS

UE Disciplinaire Fondamentale - 6 ECTS

UE Disciplinaire Thématique - 10 ECTS - 6 options :

- Structure et dynamique du vivant
- Neurosciences
- Diabète, Obésité et maladies cardio-vasculaires

- Oncologie fondamentale et clinique
- Approches en épidémiologie et méthodologies d'évaluation des produits de santé
- Immunité, inflammation et infection
- UE Transversale non disciplinaire - 4 ECTS
- UE Formation pratique en unité de recherche (40 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		jury d'admission formé des responsables de formation et des responsables d'options thématiques
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		jury d'admission formé des responsables de formation et des responsables d'options thématiques
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 Juillet 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://univ-lille2.fr/ofse>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-lille2.fr/>

<http://master-biologie-sante.univ-lille.fr/>

Master Biologie Santé

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31472